

EXTRAIT du REGISTRE

COMMUNE

des DECISIONS du MAIRE

de

...

GAILLARD

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Code Postal : 74240

...

OBJET

1- Commande publique

N° 22.114

Travaux
de reprises
des concessions
de cimetière

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021-213 du 13 septembre 2021 déléguant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la consultation organisée dans le cadre de procédure de marché négociée sans mise en concurrence préalable,

VU la proposition commerciale,

VU le budget 2022,

VU l'engagement n° AG220123,

CONSIDERANT le besoin de reprendre les concessions de cimetière non renouvelées par les familles des défunts,

DECIDE

ARTICLE 1 – DE RETENIR la proposition présentée par les Pompes Funèbres SCHALLER représentée par M. Valentin DURAND, Directeur de Secteur Haute-Savoie, sise 18 avenue du Giffre 74100 ANNEMASSE.

ARTICLE 2 – DÉCIDE de signer la proposition commerciale pour un montant de 18.876 € TTC.

ARTICLE 3 - DIT que les crédits sont prévus à cet effet.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Gaillard, le 8 septembre 2022



Le Maire,

Jean-Paul BOSLAND
Pour le Maire empêché,

Antoine BLOUIN,
1er Adjoint

Décision devenue exécutoire compte tenu :
de sa réception en Sous-Préfecture le :

08/09/22
de sa mise en ligne le : 08/09/22
de sa notification le :